

"L'action de la BEI en dehors de l'Union européenne" dans BEI-Info (24 octobre 2011)

Légende: Dans une décision du 25 octobre 2011, le Parlement européen et le Conseil renouvelle le mandat de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour la réalisation d'opérations en dehors de l'Union européenne (UE). En effet, l'article 209, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'UE, en liaison avec l'article 208 dudit traité, prévoit que la BEI doit contribuer à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de la politique de coopération au développement de l'Union.

Source: "L'action de la BEI en dehors de l'Union européenne: à nouveau mandat, nouvelle orientation", BEI-Info. 3-2011 (24 octobre 2011), n° 143, p.3-4. Luxembourg: Banque européenne d'investissement. ISSN 0250-3867

Copyright: (c) Banque européenne d'investissement

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"l_action_de_la_bei_en_dehors_de_l_union_europeenne"_dans_bei_info_24_octobre_2011-fr-17df4001-3e61-4547-a994-0a2db3fb011f.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 28/09/2012

L'action de la BEI en dehors de l'Union européenne :

à nouveau mandat, nouvelle orientation

Le mandat renouvelé concentre les activités de la BEI en dehors de l'Union européenne jusqu'à la fin de 2013 dans des domaines clés tels que le secteur privé, les infrastructures et l'action en faveur du climat. Il prévoit également d'adapter la portée des activités de la Banque à un environnement global qui connaît des transformations rapides.

Par un vote récent au Parlement européen faisant suite au feu vert du Conseil, les décideurs politiques ont approuvé le renouvellement du mandat de la BEI pour la réalisation d'opérations en dehors de l'UE. Cette décision marque la fin de deux années de discussions très larges sur le rôle de la Banque dans le monde et lui donne une nouvelle orientation.



Les décideurs politiques européens ont approuvé le renouvellement du mandat de la BEI pour la réalisation d'opérations en dehors de l'UE.

Le processus avait été initié dans le cadre d'un examen à mi-parcours qui a notamment englobé une évaluation supervisée par un comité de sages réuni sous la présidence de Michel Camdessus (ancien directeur général du FMI). Il s'est achevé par un accord conclu entre la Commission européenne, le Conseil de l'UE et le Parlement européen. Comme par le passé, le mandat est assorti d'une garantie de l'Union en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés dans les pays préadhésion, voisins et partenaires, ainsi que dans les régions d'Asie et d'Amérique latine et en Afrique du Sud jusqu'en 2013.

Une portée élargie

Cette nouvelle mission permet en particulier à la BEI de s'adapter aux mutations rapides de la réalité politique. Sa portée géographique a été élargie afin de couvrir l'Islande, la Libye, l'Irak et le Cambodge. La Banque a déjà prouvé sa capacité à répondre à l'évolution de la situation politique. Ainsi à la suite du printemps arabe, elle a pris part aux efforts internationaux pour aider des pays comme la Tunisie et l'Égypte – et maintenant le Maroc et la Jordanie (voir la

rubrique « En bref ») – à gérer leur transition. En Syrie, la BEI a récemment suspendu ses activités de prêts futurs et l'assistance technique, en raison de la décision de l'UE d'imposer des sanctions au régime pour avoir violemment réprimé des manifestations publiques.

Dans le sillage de la crise économique et financière globale, la BEI a renforcé ses activités de prêt en dehors de l'Union européenne depuis 2009. Afin de permettre à la Banque de continuer sur cette lancée pour les deux ans du mandat restant à courir, le plafond de prêt du mandat général a été relevé de 1,6 milliard d'EUR. Une grande partie de cette augmentation sera utilisée pour aider les pays du sud de la Méditerranée à reconstruire et moderniser leurs économies après les événements du début de l'année 2011. L'une des nouveautés est que cette hausse récompensera les réformes politiques engagées individuellement par les pays partenaires. Ces progrès seront évalués par la Commission, avec l'aide du Service européen pour l'action extérieure.

La BEI disposera également d'une enveloppe supplémentaire de deux milliards d'EUR à l'appui de mesures d'atténuation des changements cli-

matiques dans l'ensemble des régions. Ceci devrait stimuler l'action en faveur du climat menée par la Banque au-delà des frontières de l'Union.

De nouveaux objectifs horizontaux de haut niveau ont été fixés dans l'ensemble des régions pour donner la priorité à des projets visant à développer le secteur privé local et les infrastructures sociales et économiques, à atténuer les effets des changements climatiques et à encourager l'adaptation à ce phénomène.

Une coopération renforcée avec les partenaires

Les activités de la Banque en dehors de l'UE ont toujours eu pour caractéristique importante le travail en partenariat avec d'autres entités, et pas seulement au titre du partenariat de Deauville, où la BEI coopère avec neuf autres institutions financières internationales et régionales¹.

¹ Le Fonds arabe pour le développement économique et social, le Fonds monétaire arabe, la BERD, la Société financière internationale, le FMI, la Banque islamique de développement, la Banque mondiale, le Fonds de l'OPEP pour le développement international et la Banque africaine de développement.

Le mandat renouvelé met tout particulièrement l'accent sur cet aspect : pour les projets réalisés dans les pays en développement, les aides non remboursables de l'UE sont de plus en plus souvent combinées à des prêts BEI afin d'obtenir les meilleurs résultats. La localisation des bureaux de représentation à l'étranger est un autre exemple concret : la réunion, sous un même toit, de la représentation de la BEI et des délégations de l'UE à l'étranger permettra de renforcer la coopération entre la BEI, le Service européen pour l'action extérieure et la Commission, tout en partageant les coûts d'exploitation.

Au cours des prochains mois, la création d'une « plate-forme de coopération et de développement de l'Union européenne », qui aurait pour but de trouver de nouvelles façons de favoriser les synergies, sera envisagée. Un groupe de travail constitué d'experts des États membres, du Service européen pour l'action extérieure et de la BEI est actuellement mis sur pied et présentera une proposition d'ici à la mi-2012.

Dans les pays voisins de l'Est, la BEI travaille déjà régulièrement en collaboration avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) sur différents projets afin d'apporter un soutien financier commun. Cette collaboration sera étendue aux activités dans le sud du bassin méditerranéen.

La BEI coopère également avec d'autres institutions financières européennes afin de soutenir des projets essentiels à l'étranger dans le cadre de l'initiative de « délégation réciproque ». Dans ce mécanisme, l'une des institutions participantes assure le rôle de chef de file pour l'évaluation du projet, tandis que les autres bailleurs de fonds peuvent utiliser cette évaluation à leurs propres fins, évitant ainsi toute répétition inutile des démarches pour le promoteur du projet, avec à la clé une réduction des coûts. La BEI a lancé l'initiative de délégation réciproque avec l'Agence française de développement et la banque publique allemande Kreditanstalt für Wiederaufbau. Par ailleurs, la Banque dispose d'un réseau de partenaires de confiance dans le secteur privé, au sein des autorités publiques et parmi les organisations non gouvernementales (ONG).

La BEI s'est également constitué un solide réseau et a établi des relations de longue date avec des contreparties importantes dans le sec-

teur privé. De tels partenariats facilitent le développement du secteur privé local, en particulier celui des petites et moyennes entreprises, qui jouent un rôle essentiel pour stimuler le développement économique et la lutte contre le chômage. Les partenariats public-privé (PPP) peuvent contribuer à mobiliser le secteur privé et renforcer ainsi leur attrait pour les investissements directs étrangers. S'inspirant des conclusions d'une étude récente et tirant les leçons de

son expérience dans le domaine des PPP, la BEI a lancé un ambitieux programme d'assistance technique dans le bassin méditerranéen sur la période 2011-2013, dont le but est de développer le recours aux PPP et d'accélérer le transfert d'expertise et de technologies dans la région sur la base de projets-pilotes. Ce programme pourrait servir d'exemple à d'autres régions et les aider à enregistrer une croissance économique durable. ■



Apporter une réponse commune au printemps arabe : le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et le président de la BEI, Philippe Maystadt, lors d'une visite conjointe en Égypte en juillet.

Printemps arabe : une réponse rapide et efficace

Favoriser une croissance durable et l'emploi dans les pays en transition du sud de la Méditerranée constitue une priorité de premier plan pour la BEI. La Banque est déjà la principale institution financière publique dans la région ; sa contribution à l'appui de projets durables représente plus de la moitié de l'aide européenne.

La BEI joue un rôle important dans le partenariat de Deauville créé en mai par le G8 pour accompagner la transition démocratique et économique des pays de la région. Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI chargé des opérations dans le bassin méditerranéen, a déjà signé deux prêts pour un montant de quelque 300 millions d'EUR avec la Tunisie pour soutenir la création d'emplois et le développement industriel. En septembre, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la simplification des procédures de la Banque pour le financement des petites et moyennes entreprises dans le pays. En Égypte, la Banque s'efforce d'accélérer certains projets relevant de domaines prioritaires, tels que les infrastructures, le développement local et les PME. La BEI compte apporter jusqu'à 800 millions d'EUR de financements dans les mois à venir pour soutenir le développement de l'économie. Ces investissements seraient cofinancés par l'État égyptien et bénéficieraient d'aides non remboursables de l'Union européenne et de prêts de la BEI. Ils feraient ainsi intervenir plusieurs organismes en faveur du pays à une époque décisive pour l'avenir de la région.